

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 13 juin 2024

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 13/06/2024

D/2024-021

Aujourd'hui, Jeudi 13 juin 2024, à 09 heures 36, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames DELUC, DEMANGE, FAHMY et JAMET et Messieurs BELPERRON et GIRARD.

Etaient en visioconférence :

A titre de titulaire :

Madame SCHMITT

A titre de suppléant :

Monsieur FEYTOUT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DELNESTE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2024/021

Subventions d'investissement des Villes – Convention- Autorisation

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après le vote du Budget Supplémentaire 2024, il convient d'acter par une délibération la participation de nos deux villes aux investissements du SIVU. Cette participation est décrite dans le projet de convention joint en annexe.

Les investissements prévus en 2024 sur les chapitres 20 et 21 sont identifiés ainsi :

Etudes	140 981,00 €
Concessions (développements logiciels et nouveaux dont traçabilité et GMAO Maintenance)	343 966,00 €
Refonte totale du froid (estimation BMA)	2 000 000,00 €
Installation système de supervision Dixell	45 473,00 €
Batteries condensateur centrale positive	37 926,00 €
Transmetteur GSM mixte Ethernet	1 124,00 €
Réseau Glycol	10 293,00 €
Peinture blanche réfléchive toiture, Protection solaire des vitres et Isolation bureau logistique	35 000,00 €
Différents travaux froids, portes, isolation, dalle, nochock	300 000,00 €
Résines sol	7 000,00 €
Nouveaux espaces de travail en Algeco	20 000,00 €
Bassin biologique et station	35 000,00 €
8 Bornes électriques parking	20 000,00 €
Travaux aménagements cuisine (fours, marmites, lavage, lignes, cellules)	165 000,00 €
Travaux et aménagements nouveaux matériels	284 264,00 €
Quai niveleur et adaptation quais	30 000,00 €
Traçabilité numérique	504 308,00 €
Etagères de rétention	20 000,00 €
Signalisation	5 000,00 €
Divers matériels logistique et prod (cagettes, clips, socles, ...)	225 369,00 €
Refroidissement conditionnement chaud	1 200 000,00 €
1 double cellule	400 000,00 €
Transpalettes, chariots à hauteur constante, gerbeurs rotator, rackage optimisé	76 730,00 €
Broyeur	38 600,00 €
Bacs et couvercles inox (commandes faites)	2 333 304,00 €
1 ligne de conditionnement	225 515,00 €
Exosquelettes	5 100,00 €
Matériel informatique	79 871,00 €
Nouvelle infrastructure informatique (dont sauvegardes)	230 000,00 €
Mobilier	2 000,00 €

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

Sur ces 8 829 823,84 € d'investissements, 2 sont identifiés comme demandant un partage de la charge financière entre le SIVU et les villes :

Bacs et couvercles inox (commandes faites)	2 333 304,00 €	Utilisation partagée
Refonte totale du froid (estimation BMA)	2 000 000,00 €	Maintenance reportée

En effet, les bacs en inox permettent de se conformer :

- d'une part à la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE, vise à accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. L'un des grands axes de cette loi étant la sortie du plastique, les bacs en inox sont indispensables afin de réaliser cet objectif. En effet, ces bacs, réutilisables et recyclables, permettent de réduire les déchets plastiques et les émissions de gaz à effet de serre liées à leur fabrication et à leur transport.
- d'autre part à la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi Egalim, qui interdit d'utiliser des contenants en plastique pour cuire, réchauffer ou servir, et ce à partir du 1er janvier 2025.

Au titre des missions de fabrication et de livraison exercées en lieu et place des deux communes, et afin de se conformer aux obligations réglementaires citées précédemment, les équipes du SIVU Bordeaux-Mérignac s'évertuent à sortir du plastique et à déployer les bacs inox en restauration scolaire à l'horizon 2025.

Par ailleurs, le système de production de froid du SIVU est actuellement défaillant et nécessite d'être réhabilité.

Le SIVU n'ayant pas la capacité de financer la totalité de l'investissement, sollicite le concours des villes de Bordeaux et Mérignac à hauteur de 73,85 % du coût du projet, soit une demande de subvention d'équipement de 3 200 000€, répartie ainsi : 75% pour Bordeaux et 25% pour Mérignac :

	Montant total	Part SIVU	Part Bordeaux	Part Mérignac	Part Totale Villes
Bacs et couvercles inox	2 333 304,00 €	466 661,00 €	1 399 982,00 €	466 661,00 €	1 866 643,00 €
EN %		20 %	60 %	20 %	80 %
Refonte totale du froid	2 000 000,00 €	666 643,00 €	1 000 018,00 €	333 339,00 €	1 333 357,00 €
EN %		33,33 %	50 %	16,67 %	66,67 %
TOTAL	4 333 304,00 €	1 133 304,00 €	2 400 000,00 €	800 000,00 €	3 200 000,00 €
EN %		26,15 %	55,38 %	18,46 %	73,85 %

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

Avec des versements prévisionnels correspondants aux paiements de ces investissements et donc aux besoins de trésorerie du SIVU, à savoir :

	VERSEMENTS		Bordeaux	Mérignac	Total Villes
Bacs et couvercles inox	1er Versement Bordeaux	AOUT 2024	278 352,00 €		278 352,00 €
	1er Versement Mérignac	OCTOBRE 2024		92 784,00 €	92 784,00 €
	2èmes Versements	NOVEMBRE 2024	1 121 630,00 €	373 877,00 €	1 495 507,00 €
Refonte totale du froid	3èmes Versements	AOUT 2025	1 000 018,00 €	333 339,00 €	1 333 357,00 €
Total versements			2 400 000,00 €	800 000,00 €	3 200 000,00 €

Etant entendu, que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, ces subventions seront amorties sur la même durée, au même rythme et dans les mêmes conditions que l'amortissement des actifs financés, au prorata de la part financée par subvention.

Cet amortissement aura comme conséquence de neutraliser à hauteur de la part du subventionnement le poids sur le prix du repas de l'amortissement des immobilisations concernées.

Donc, pour l'ensemble des investissements prévus, le financement total s'établit à :

Investissements	Part SIVU	Part Bordeaux	Part Mérignac	Part Totale Villes	
Investissements subventionnés	4 333 304,00 €	1 133 304,00 €	2 400 000,00 €	800 000,00 €	3 200 000,00 €
Parts en %	26,15 %	55,38 %	18,46 %	73,85 %	
Autres investissements	4 496 519,84 €	4 496 519,84 €			
Total des investissements	8 829 823,84 €	5 629 823,84 €	2 400 000,00 €	800 000,00 €	3 200 000,00 €
Parts en %	63,76 %	27,18 %	9,06 %	36,24 %	

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire 2024,

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

Adopte la délibération suivante :**Article 1 :**

Acte la participation des villes au financement des investissements de bacs et couvercles en inox et de travaux de refonte du froid pour 3 200 000,00 € :
2 400 000,00 € pour Bordeaux et 800 000,00 € pour Mérignac.
Ce montant est inscrit au Budget du SIVU, au compte 13158 – Subventions d'équipement rattachées aux actifs amortissables.

Article 2 :

Approuve les termes de la convention jointe en annexe entre la ville de Bordeaux, la ville de Mérignac et le SIVU Bordeaux-Mérignac.

Article 3 :

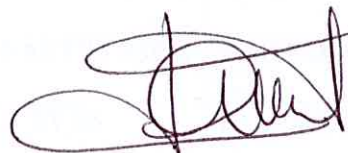
Autorise la Présidente à signer cette convention, tout document afférent à cette affaire et tous les actes utiles à la réalisation de ce projet.

Adopté :

Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 13/06/2024

La Présidente,



Delphine JAMET